

Vous souhaitez bénéficier d'une offre bancaire élargie pour vos clients grâce à un courtier reconnu par le réseau bancaire et les professionnels de la gestion de patrimoine.

- ▶ Après une inscription à l'ORIAS impérativement en qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MIOBSP - activité IOB exercée à titre principal ou à titre accessoire)
- ▶ Bénéficiez de la marque CREDIFINN PR€MIUM
- ▶ Une rémunération attractive et modulable en fonction de vos clients
- ▶ Un suivi et traitement des dossiers en partenariat privilégié avec CREDIFINN

Pourquoi s'inscrire en tant que MIOBSP ?

PARCE QUE CREDIFINN a choisi la catégorie 1 (COURTIER) ; Le réseau bancaire privilégiant, depuis la réforme IOB, le partenariat avec des courtiers reconnus disposant d'un volume d'activités conséquent plutôt qu'avec des mandataires IOB de catégorie 2 & 3 dont les obligations de contrôle et de responsabilité sont plus contraignantes.

PARCE QUE VOUS SOUHAITEZ BENEFCIER pour vos clients, d'une offre bancaire plus large et diversifiée (+ 100 banques partenaires).

Comment s'inscrire à l'ORIAS :
en ligne sur le site www.orias.fr
avant le 15 avril 2013.

Conditions d'inscription à cette catégorie MIOBSP Capacité professionnelle de niveau I :

Diplôme : Licence Finances, Banque et Assurances, Immobilier.

OU

Expérience professionnelle : 2 ans comme cadre au cours des 3 années précédentes ou 4 ans comme salarié ou non salarié (TNS...) sur des fonctions liées à la réalisation d'OB ou de SP au cours des 5 années précédentes – Attestation de fonctions par employeur ou par établissement de crédit.

OU

Formation : 150 heures auprès d'un organisme de formation choisi par l'intéressé ou par CREDIFINN – Attestation de formation par l'organisme.

Documents à fournir pour mettre en place la convention de partenariat :

- ▶ une carte d'identité en cours de validité
- ▶ un Kbis de moins de 3 mois
- ▶ une attestation d'honorabilité
- ▶ RCP en cours de validité
- ▶ Attestation d'enregistrement à l'ORIAS en tant que MIOBSP

Vous n'êtes pas IOB



Vous souhaitez bénéficier d'une offre bancaire élargie pour vos clients grâce à un courtier reconnu par le réseau bancaire et les professionnels de la gestion de patrimoine.

- ▶ Une marque CREDIFINN PLUS : la convention d'indicateur d'affaires
- ▶ Une rémunération adaptée et évolutive
- ▶ Un dépôt des coordonnées clients par vos soins
- ▶ Le suivi de financement de A à Z par Credifinn

Documents à fournir pour mettre en place la convention de partenariat :

- ▶ une carte d'identité en cours de validité
- ▶ un Kbis de moins de 3 mois
- ▶ une attestation d'honorabilité
- ▶ RCP en cours de validité



Pour nous contacter :
partenaire@credifinn.fr

tél 02 28 21 95 95

• RCS : 440 257 921 • ORIAS 07 023 336 • RC PRO 2 400 230

www.credifinn.fr